

L'organisation socio-politique des anciennes sociétés Maka du Congo Brazzaville et ses incidences actuelles

Par : Christophe LIA

Introduction

Du point de vue de l'organisation politique, les sociétés traditionnelles congolaises ont offert par le passé des exemples de systèmes politiques les plus variés. On a pu distinguer les formes de royauté chez les Téké, les Kongo et les Loango ; les diverses chefferies chez les Mbochis et les anciennes sociétés claniques et lignagères chez les Bekwil, Ndzem et Bomwali regroupés tous sous le terme Maka dans la partie septentrionale du pays.

A ces divers systèmes s'est juxtaposée la forme d'organisation dite moderne avec la colonisation. C'est ce conglomerat de diverses formes d'organisation qui constitue l'héritage politique du pays. Mais dans le contexte actuel d'une société congolaise unie et indivisible, il est bien évident que certaines formes d'organisation traditionnelle se trouvent en déphasage avec la gouvernance actuelle héritée du modèle occidental. C'est le cas des sociétés claniques Maka. On peut constater, en effet, au niveau de ce grand groupe culturel, cinquante ans après l'indépendance du pays, une sorte de faiblesse dans toute forme d'organisation de masse, politique ou associative.

La présente recherche se veut, d'un point de vue anthropologique, de trouver les origines de cette léthargie organisationnelle, aux conséquences graves, chez les Maka. Elle se donne donc pour objectif d'interroger diverses sources orales et écrites afin de comprendre les causes intrinsèques du problème dans la perspective d'envisager quelques solutions. Mais avant de se lancer dans cet exercice intellectuel, une brève connaissance du groupe dit Maka s'avère nécessaire.

1- Le groupe dit maka

Le terme Maka est utilisé dans la classification linguistique de Malcolm Guthrie (1948), pour désigner les groupes de populations parlant les langues se situant dans la partie septentrionale du Congo, correspondant à la zone A du même auteur. Il s'agit essentiellement des populations Bekwil ou Bakouélé, Ndzem, Sanga-Sanga ou Bomwali, Pomo, Lino, Mbemo et Bangado. Il convient de souligner que dans ces langues, toutes inter compréhensibles, l'expression *je dis* se rend par *mekena* ou *makena* selon les dialectes. C'est de là que Guthrie a tiré le terme Maka pour désigner linguistiquement l'ensemble du groupe.

Sur le plan géographique et écologique, le groupe Maka est situé au nord-ouest de la République du Congo, plus précisément dans le département de la Sangha. Les Bekwil dans les districts de Mokéko, Sembé et Ngbala, dans la commune de Ouesso ; les Ndzem dans le district de Souanké, les Sanga-Sanga ou Bomwali, les Pomo, Lino, Mbemo et Bangado dans la commune de Ouesso et sur la haute Sangha.

Au-delà des frontières congolaises, ce groupe s'étend dans la partie sud-est du Cameroun, l'est du Gabon, le Sud de la RCA et le sud-est de la Guinée équatoriale.

Le milieu écologique est essentiellement celui de la forêt dense humide constituant l'ensemble du Bassin du Congo.

Les populations sont constituées des bantu et des autochtones. L'économie est caractéristique des populations forestières, basée sur l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette.

1- Organisation sociale

L'élément fondamental de la structure sociale du groupe Maka est la parenté dans son double aspect filiation et social. En effet, c'est à travers la parenté que les comportements sociaux sont réglementés. Elle répond aux besoins de promouvoir l'unité économique, d'assurer l'autorité juridique, politique et religieuse.

Le groupe Maka est constitué essentiellement des sociétés patrilinéaires, patrilocales et exogames. Dans ce système dont le père est le personnage principal, la parenté se transmet par voie masculine. L'individu appartient donc au clan, en tant que niveau maximum de la parenté, de son père. La règle de résidence est patrilocale, autrement dit l'individu réside généralement dans le lignage paternel. Cette résidence caractérisée par à l'entrée ou au centre du village de la « case des hommes » en langue bekwil *baaz* aux multiples fonctions militaire, stratégique et pédagogique. *Baaz* est en fait chez les Maka le socle du pouvoir traditionnel. Enfin, le groupe Maka pratique une exogamie lignagère, c'est-à-dire que le mariage entre deux individus n'est possible qu'en dehors de leurs lignages respectifs.

2- Organisation politique traditionnelle

Les Maka constituent historiquement des sociétés sans pouvoir politique central. Cette organisation diffuse du pouvoir leur a prévalu le qualificatif de « société acéphale » par certains ethnologues. D'autres encore, comme en témoigne MOUTOME EKAMBI, ont même parlé de crise d'autorité :

Le constat d'une crise d'autorité chez les Maka est assez ancien et se retrouve à tous les niveaux. Avant la colonisation, les Maka formaient une société acéphale, patrilinéaire et clanique. Chaque patrilignage constituait un village et comprenait environ 125 personnes. Lorsque le village devenait trop important, une scission se produisait et un groupe allait créer un autre village non loin de là²¹²

En fait, comme nous avons vu dans l'organisation sociale, la parenté réglemente tous les comportements sociaux. La nature du pouvoir politique en est ici déterminée. Le père ou le patriarche du lignage incarne l'autorité politique du groupe. Le pouvoir ne dépasse pas le cadre de la famille et du village. Comme témoigne le texte ci-dessous rapporté par J.-F. VINCENT (1963) chez les Ndjem :

Lorsque Jacques de Brazza, frère de l'explorateur, surnommé ebian par les Djem, a demandé à ces derniers qui était le chef du pays, on lui a répondu que chez les Djem chaque chef de famille n'était maître que dans sa famille et qu'il n'y avait pas de chef de pays²¹³

Ceci pour montrer que le pouvoir politique dans les anciennes sociétés Maka se limitait souvent à la structure de la parenté dont le village en bekwil *dèl* servait de cadre de base. En effet, chaque village était composé des descendants d'un même lignage. C'est ce que les Bekwil expriment par le terme de *mbyel* « parenté ». C'est un groupe de parenté consanguine au sommet duquel il y a une personnalité, généralement le patriarche, qui incarne l'autorité politique.

Le village plus important était composé des membres de plusieurs groupes lignagers. Le remembrement de ce type de village s'effectuait sur des critères de parenté, d'amitié ou des alliances. Mais chaque groupe occupait un quartier du village appelé *bil*, et placé directement sous l'autorité de son chef de lignage. Le « chef du village », *nakumdel* était celui-là qui incarnait tout simplement le pouvoir de la « terre » ; la terre de ses ancêtres. Il n'avait pas une grande autorité sur les membres des différents groupes lignagers.

²¹² MOUTOME EKAMBI, J. « *A la recherche d'interlocuteurs chez les Maka du Sud-Est du Cameroun* », P.71

²¹³ VINCENT, J.-F. *Traditions historiques chez les Djem (Rép. du Congo)*, P. 67.

Nous sommes ici dans des communautés claniques, égalitaires sans armature politique forte comme dans certaines chefferies.

C'est pourquoi l'occupation européenne de la Ngoko-Sangha à partir des années 1910, avait entre autres objectifs de transformer l'habitat traditionnel et d'instaurer des nouvelles formes de commandement. Ainsi que témoigne ALLYS, alors adjoint principal des services civils de la Subdivision de Souanké :

La seule autorité reconnue légale par la coutume est celle de chef de famille. Depuis notre occupation, plusieurs familles ont été réunies pour former des villages de plus en plus importants, et il a fallu que ces villages soient commandés par un chef de village, selon la conception que nous avons de l'autorité. Etant les plus forts, nous avons imposé notre loi²¹⁴

La politique administrative et stratégique coloniale française consistait en fait à regrouper les villages disparates afin de mieux administrer la colonie et surtout de contrôler ses positions sur les frontières Nord-Ouest du Congo-Cameroun face à la rivalité politique que représentait l'Allemagne.

Pour ce faire, il fallait diviser le territoire en circonscriptions qu'on pouvait subdiviser en préfectures et sous-préfectures.

Chaque subdivision était à son tour émietée en cantons ou en « terres », en tant que secteurs géographiques délimités en fonction des groupes dialectaux ou tribaux englobant quelques villages placés sous l'autorité d'une personnalité villageoise baptisée « Chef ». Voici ce que rapporte M. ALLYS à ce propos :

Au point de vue du commandement, la terre n'existe pas chez les Dzems, c'est encore nous qui avons créé cet échelon. Après avoir créé les villages, nous avons groupé un certain nombre de ces villages sous l'autorité d'un chef de famille plus important que les autres, et lui avons donné le nom de la race²¹⁵

En effet, alors que les sociétés Téké et Kongo étaient fortement constituées autour des royaumes de Makoko et de Maloango, chez les Maka, les groupes ethniques ont été plutôt placés sous l'autorité d'un chef ethnique influent, choisi par l'administration coloniale. C'est ainsi que ZAKAMA fut désigné chef hiérarchique de la tribu des Bakouélé dans la subdivision de Sembé ; MBOUADOUMA le sera pour les Mboko et Kota dans la subdivision d'Odzala ; KANGAMBANDZI pour les Bomwali et Pomo dans la subdivision de Ouessou et ANGOULA, chef les Ndjem dans la subdivision de Souanké.

²¹⁴ ALLYS, M., « *Monographie de la tribu des Dzems (Ngoko-Sangha)* », P. 8.

²¹⁵ ALLYS, M., *op. cit.*, p. 8.

Quel était le véritable rôle de ces chefs de terre ? Imposés à la population par l'administration coloniale, ces chefs servaient à préserver les intérêts économiques de leurs instituteurs. ZAKAMA récoltait l'impôt et le caoutchouc auprès des populations pour effectuer le versement au poste administratif d'Abolo (Mbomo actuel), suivant la convention frontalière de 1911.

D'une manière générale, le pouvoir installé par l'administration coloniale ne correspondait pas au pouvoir traditionnel des groupes basé sur la parenté, l'égalitarisme et la tolérance. Les « nouveaux chefs » se caractérisaient un peu partout par leur violence. A la difficulté de se faire obéir, ils recouraient à la force de répression mise à leur disposition. Le texte ci-dessous d'ALLYS résume aussi bien les formes du pouvoir traditionnel que les caractéristiques du pouvoir autochtone colonial :

Au début de notre occupation, il n'existait qu'une seule terre Dzem, sous l'autorité du nommé ANGOULA. ANGOULA ne soutenait son autorité qu'à coups d'exactions, pour ne pas l'accuser des choses plus graves. Il avait été soutenu par l'autorité militaire jusqu'en 1924, et plus tard par l'autorité civile. Nous avons toujours fermé les yeux, faute d'avoir une autre personne possédant son autorité pour le remplacer ; mais en 1926, ANGOULA ne voulant pas fournir des hommes pour le chemin de fer, s'enfuyait au Cameroun et essayait d'entraîner avec lui tous les Dzems de la subdivision de Souanké. Il ne peut y réussir et, au maximum, 200 indigènes s'enfuirent avec lui (ANGOULA était réputé comme un chef très influent et auquel tous les Dzems étaient dévoués). Or, il n'a pu entraîner dans sa fuite que 200 individus sur une population de 3000 individus, ce qui prouve bien que même le chef le plus influent n'a de l'autorité que sur sa propre famille²¹⁶

3- Les limites du pouvoir clanique dans le contexte national

Actuellement, dans la configuration pluriethnique du Congo et dans le contexte où les politiques se forment essentiellement sur la base ethnique ou régionale, le modèle politique du groupe Maka, caractérisé par l'absence d'un leadership charismatique, absence due elle-même au manque de socle culturel et cultuel fort pouvant constituer la base du pouvoir, constitue pour le groupe un handicap sérieux sur le plan national. En effet, au niveau du leadership, il y a un manque de véritables meneurs d'hommes, au-dessus de la mêlée et capables de prendre en main le destin politique du groupe. Les

²¹⁶ ALLYS, M., *op. cit.*, P. 9.

égoïsmes des uns, le factionnalisme et les clivages ethniques des autres sont à mettre à cet actif.

Par ailleurs, au niveau des masses populaires, c'est le refus de la soumission à l'autre, la désobéissance à l'autorité, les querelles intestines et les complexes de tout genre. On est vraisemblablement en présence des substrats ou des survivances de l'égalitarisme viscéral et intrinsèque du groupe.

La rançon de cette léthargie pour le groupe est lourde de conséquence. En effet, on remarque avec beaucoup de facilité que très peu de formations politiques incarnées par un Bekwil, Ndjem ou Sanga-Sanga n'ont connu une longévité ; abstraction faite à la longue période du monopartisme incarné par le Parti Congolais du Travail (PCT) qui n'a pas favorisé les conditions d'émergence des partis politiques. Avec l'avènement de la Conférence nationale souveraine en 1991 et l'adoption du pluralisme politique, le Congo a connu une explosion des formations politiques sans précédent. Le département de la Sangha n'est pas resté en marge de ce mouvement national. Quelques partis politiques et associations se sont créés. Mais comme frappée par le péché originel, la quasi-totalité de ces formations politiques n'ont eu qu'une existence factice. Pour citer quelques exemples :

- la Convention pour le Développement de la Sangha (CDS). Créée à Brazzaville pendant les grands moments de revendications socio-politiques au Congo, la CDS fut une plate-forme sociopolitique des cadres de la Sangha, placée sous la présidence d'honneur du notable Michel LADOUM et avait pour mission de jeter les bases d'un développement tous azimuts de la Sangha. Elle s'est éteinte quelques années plus tard suite aux dissensions internes.

- La Jeunesse Sangha Développement (JSD). Créée également dans la tourmente démocratique au Congo, la JSD fut une organisation des jeunes cadres de la Sangha, dirigée par Firmin EGOH et Louis Marie GOMA. L'association a eu le privilège de participer à la Conférence Nationale Souveraine (1991) et d'avoir un représentant au Conseil Supérieur de la République, Parlement de transition de 1991 à 1992. Après ce passage fulgurant, l'association s'est éteinte.

- L'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) est créée pendant l'annonce de la démocratie au Congo. C'est un parti politique avec une réelle auréole nationale. Elle est fondée par Pierre NZE avec Pascal LISSOUBA et Thystère TCHIKAYA comme co-fondateurs. La dissidence de certains de ses co-fondateurs est à l'origine de la naissance de l'UPADS qui relèguera l'UNDP au rang de parti d'opposition. Le parti a pu obtenir un député dans la circonscription de Souanké et des élus locaux avant sa fusion dans le PCT lors de son 6^{ème} Congrès extraordinaire.

- L'Association pour le Développement et la Défense des Intérêts du Peuples (ADDIP). Créée aussi dans la tourmente démocratique du Congo, l'ADDIP, du feu fondateur Dieudonné MENGObi, ancien Président du Conseil départemental de la Sangha, a pris part à la Conférence Nationale Souveraine, et au Conseil Supérieur de la République. Elle est cataloguée par l'UPADS, parti au pouvoir, comme une organisation politique de l'opposition. Elle s'est surtout illustrée au Conseil National de Transition, au Dialogue National sans exclusif et lors des consultations électorales de 2002 où elle a pu obtenir quelques sièges et un poste au Conseil municipal de Ouessou. L'ADDIP s'éteint lors du 6^{ème} Congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail (PCT) au cours duquel le parti est, comme la quasi-totalité des partis de la mouvance présidentielle, contraint de se fondre dans le grand ensemble constitué par le PCT.

- Le Congrès pour la Renaissance du Congo (CRC) créé par l'ancien ministre Marcel BOULA en 1998 alors Maire de la ville de Ouessou, est animé essentiellement par son Secrétaire Général Guy ZOZO ZANONI. Le parti s'est éteint faute de disponibilité de ses fondateurs.

- L'Union Congolaise pour la Solidarité et la Démocratie (UCSD) de Justin BALLAY MEGOT. Créée en 1995 et dissoute au 6^{ème} Congrès extraordinaire du PCT.

- Le Mouvement pour l'Unité et la Reconstruction du Congo (MURC) fondé le 6 février 2000 par Gabriel ENTCHA EBIA, Julienne Berthe BEGUEL-DOUKORE et Emmanuel AKOUELA KOUM, ce Parti rival de l'UNDP de Pierre NZE aurait pu transcender le clivage historique Ndjem-Bekwil pour constituer un véritable parti national. Mais ici également suite aux querelles intestines, le parti s'est fragilisé en donnant lieu à deux tendances, MURC et MURC Rénové. Les deux ailes ont été également dissoutes au 6^{ème} Congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail.

- Le Mouvement Humaniste pour la Nouvelle Citoyenneté (MHNC) est créé le 7 octobre 2000 et présidé par Jean Louis FRAGONARD. Il s'agit d'un mouvement sociopolitique d'obédience néo-humaniste dont l'objectif est justement d'amener l'homme à transcender les petites barrières régionales ou ethniques pour aller à sa propre rencontre ainsi qu'à celle des autres. Ce Parti a pu obtenir quelques sièges lors des locales de 2002 à Ouessou et continue à vivre sans grand rayonnement.

A la lumière de ces exemples, il faut faire remarquer qu'à l'exception de quelques ensembles nés de véritables revendications populaires, la plupart des formations politiques citées ne se sont pas appuyées sur des convictions légitimes. Nées souvent de la déchéance ou de la dissidence de ceux qui jouent le rôle de leaders, ces formations, dont les militants sont souvent instrumentalisés, ne constituent que des simples outils de reconquête du pouvoir du leader. Une fois cet objectif atteint, le

mouvement s'éteint également. Dans ce contexte, le rôle des partis dominants de « glottophagier » c'est-à-dire de manger les groupuscules est rendu plus facile.

C'est ainsi que dans le cadre des perspectives et des recherches des voies de sortie de cette espèce d'inaptitude sur le plan du commandement chez l'homo erectus de la Sangha, il nous revenait le devoir d'interroger l'histoire des peuples archaïques pour savoir comment les hiérarchisations sociales sont-elles nées ? En d'autres termes, quels sont les attributs du pouvoir qui manqueraient fondamentalement à l'homme de la Ngoko-Sangha pour faire assoir un véritable commandement ?

2- Les fondements du pouvoir

Dans un livre intitulé *Des clans aux empires*, MORET et DAVY ont tenté de montrer comment le pouvoir politique, essentiellement diffus dans les sociétés claniques les plus primitives, avait pu s'individualiser et se spécifier pour conduire à la notion du pouvoir étatique. C'est le cas de la célèbre « confédération des Iroquois » qui groupait cinq tribus fédérées, chacune représentée par des délégués au conseil des membres qui avaient le pouvoir sur l'ensemble des cinq tribus.

Aussi, dans l'Inde védique, le système des castes a été à l'origine de la hiérarchie sociale. Les castes sont des groupes fermés caractérisés par des fonctions rituelles et par une spécialisation professionnelle héréditaire. Dans ce système la hiérarchie était nette entre le sommet de l'échelle occupé par la caste des Brahmanes, celle des prêtres, et la base où se situaient les castes des « intouchables » dont les professions avaient rapport avec des choses mortes. Par exemple les vanneurs, les balayeurs, etc.

Cependant, selon FRAZER, la souveraineté aurait toujours ses origines dans la magie. Sans en expliquer l'origine, la magie est liée d'emblée à l'exercice du pouvoir. En effet, la possession des pouvoirs surnaturels peut être, tout comme le courage à la guerre dans les sociétés guerrières, un élément important du prestige social. Nous le trouvons dans l'inceste royal au Rwanda, l'appartenance des chefs aux sociétés secrètes, aux loges maçonniques, etc. La finalité est la même : « se donner les pleins pouvoirs, la domination, l'invulnérabilité ».

Il est enfin une autre institution qui a joué un rôle important dans l'individualisation du pouvoir. C'est ce que la littérature ethnographique désigne par Potlatch. En quoi consiste-t-il ? Dans certaines tribus indiennes, à l'occasion d'une fête (mariage, naissance, décès, etc.), deux chefs de groupes se lancent un défi : l'un d'eux distribue des richesses ou les détruit solennellement, et l'autre est tenu de relever le défi sous

peine de déchoir. Le vainqueur de ce tournoi de prestige accroît son influence sur le groupe et peut devenir chef de la tribu.

Fort de ces exemples inhérents à la centralisation du pouvoir, les Maka n'ont pas connu le système des castes. Mais le groupe célèbre un rite, le *beka* (circoncision), au cours duquel la notion de hiérarchie est absolument valorisée. En effet, différents acteurs du rite occupent des fonctions hautement hiérarchisées et jouent des rôles très respectés en rapport à leur titre, âge ou expérience. Mais cette hiérarchie factice et fugace ne dure que le temps du rite. On peut se demander pourquoi cette pratique de commandement rituel n'ait jamais pu s'exercer dans la vie réelle du groupe, comme chez les mwené dans les tribus mbochis ?

En considérant l'approche de Frazer, les Maka manqueraient-ils le pouvoir sacré ou surnaturel pour faire asseoir leur commandement? Fondamentalement, l'homme Maka croit à Dieu, *Zeeb*, aux fétiches *emet* ou *mebup*, à la sorcellerie *elyeeb* et à d'autres forces surnaturelles ou magiques, *mebwala*. Avant la colonisation, l'homme bekwil, ndzem ou bomwali subissait plusieurs initiations à la guerre, à la sorcellerie, *gobal*, à la divination, *egaa* bref, à l'univers du sacré. Il est initié tout au long de son évolution aux différentes forces mystiques telles que :

Idiyo : initiation au combat spirituel. D'après la tradition orale, la célébration du rite faisait penser à une sorte de foire rassemblant les sorciers ou magiciens les plus redoutables de la contrée où chacun venait pour épater les autres à travers des actes spectaculaires. La force d'un animal (gorille, buffle, épervier, etc.) était souvent mis en exergue. Certains initiés exhibaient la maîtrise du ciel, de la pluie ou du vent, tandis que d'autres faisaient coucher les arbres environnants, ôtaient les cases de leur toiture ou changeaient la position spatiale de certains édifices. Par un tour de passe-passe le rite remettait tout en ordre. Sur le plan thérapeutique, les blessures accidentelles mortelles étaient traitées et cicatrisées à l'instant même dans le bois sacré et à l'abris de toute présence féminine. Rite d'une extrême violence au regard des actes spectaculaires présentés, la pratique d'*Idiyo* a été formellement interdite par l'administration coloniale.

Ndji : Initiation essentiellement guerrière. Les initiés du *Ndji* apprenaient à se défendre et à défendre la communauté aussi bien contre les agressions étrangères que contre toute sorte d'épidémies. En effet, à l'approche des épidémies, les devins mettaient les populations à l'abri soit en les cachant dans la forêt, soit en leur faisant ingurgiter un philtre collectif appelé *mbeng*.

L'initié du *Ndji* se déplaçait avec un arsenal d'armes (lances, arbalètes, flèches empoisonnées, etc.) sur l'épaule. Il portait autour du cou le *Gun*, ensemble de fétiches enfouis dans le crâne humain, sensé le rendre invulnérable aux armes de l'ennemi. Rite

venu du Cameroun par des Bangado, les initiés du *Ndji* s'illustraient aussi par le cannibalisme rituel de la chaire ennemie, question de se donner la force.

Djendji : est une société initiatique des autochtones Babinga des départements de la Sangha et de la Likouala. Dans ses sociétés de chasseurs-cueilleurs, l'initiation au rite du *Djendji* était réservée aux chasseurs afin de se rendre invulnérables aux dangers de la chasse. Par exemple le fait de se retrouver face-à-face avec certaines espèces agressives telles que la panthère, le gorille, l'éléphant, etc. Le chasseur initié au *Djendji* avait alors la capacité de disparaître mystérieusement ou de se rendre invisible, ou encore de se transformer en feuille de brousse. L'initiation à cette société secrète s'est aujourd'hui élargie à toute personne qui en fait la demande auprès des maîtres initiateurs. La finalité est restée la même : se sauver dans toute situation dangereuse ou mortelle.

Au regard de tout ce qui précède, il est rapporté des traditions militaires départementales que pendant les mouvements de résistance contre l'envahisseur français, les techniques de combats faisaient largement appel aux pratiques de sorcellerie telles que *Gun* ou *Dalunga*, fétiche porté au cou d'un guerrier considéré comme bouclier et qui avait pour fonction d'arrêter les balles ennemies. Les guerriers pour se rendre invulnérables, opéraient au moyen d'objets appelés *meboup* contenant les restes des morts à savoir crânes, œil, cheveux, doigts, etc.

Les autres pratiques telles que *nakouot*, *meyambala* (dédoublement) toutes régies par les forces sacrées ont milité à la résistance des populations Maka contre l'agresseur colonial.

C'est ainsi que les grands détenteurs de ces forces occultes comme les Myess, Metoam, etc. ont bénéficié d'une grande réputation, considérés comme de véritables chefs traditionnels.

Dans les sociétés où l'on ne rencontre pas d'institutions similaires au potlatch, la possession de plusieurs épouses, l'abondance de richesse, la générosité, le courage à la guerre, etc. pouvaient aussi ouvrir la voie à la particularisation des pouvoirs.

Tout ceci pour montrer que le pouvoir s'accompagne généralement d'un certain nombre d'attributs qui permettent à l'homme de se hisser au sommet d'un groupe et de faire assoir le commandement. Quelques qualités humaines, guerrières ou magiques sont souvent nécessaires.

En effet, les Maka croient à, *Zeeb mekus bot mô mebwala*. « Dieu créateur tout puissant » ; ils croient au pouvoir des ancêtres *Edim*, à celui de la nature : *Eka ne ele nagozok* « c'est le pouvoir des feuilles et des écorces qui ont permis à l'homme d'abattre l'éléphant » (Proverbe bekwil). Ils croient enfin au pouvoir occulte,

suraturel, celui de la sorcellerie, des fétiches, des jumeaux, des génies de la forêt, des maîtres initiatiques, etc.

Si ce qui vient d'être cité peut être considéré comme des prédispositions positives pour l'exercice du commandement, il reste aux membres des différents sous-groupes Maka de briser les barrières ethniques, de développer ce que Calvet (2002) désigne par la force d'intercourse, c'est-à-dire de promouvoir l'unité là où les membres se fractionnent sur telle ou telle autre considération. Plutôt que de développer le complexe de supériorité, mais de jouer le rôle de rassembleur, de protecteur et de meneur d'hommes. Pour ce faire, les dix commandements qui constituent la condition sine qua non d'un bon chef tels: l'engagement, la disponibilité, la patience, la bonté, la modestie, la tolérance, la rigueur, l'écoute, le partage et la loyauté doivent être observés.

Ces qualités ne manquent pas au groupe Maka. L'histoire politique récente du Congo nous rapporte, dans le contexte de l'exercice moderne du pouvoir, des exemples des hommes politiques et militaires de la Sangha ayant assumé différentes fonctions politiques sur l'échiquier national et international. L'occasion est pour nous ici de rendre hommage à ces dignes fils de la Sangha qui ont assumé avec loyauté les charges politiques qui leur ont été confiées.

1- Les hommes politiques Maka des indépendances à nos jours.

L'organisation politique chez les Maka du Congo après les indépendances se présente comme une juxtaposition des éléments du pouvoir traditionnel et des formes d'organisation moderne. Les sociétés sont fortement caractérisées par leur égalitarisme politique, leur autosuffisance économique et leurs complexes de supériorité ethnique ou culturelle. Au même moment il y a des contraintes d'organisation de type moderne. Or sur la scène du Moyen Congo, avant l'indépendance, trois familles politiques rivales se divisent le pays : le Parti Progressiste Congolais (PPC) de Jean-Félix TCHICAYA, la Section Française de l'International Socialiste, futur Mouvement Socialiste Africain (MSA) de Jacques OPANGAULT et l'Union Démocratique de Défense des Intérêts Africains (UDDIA) de Fulbert YOULOU. Le glas venait d'être sonné pour l'homme Maka de s'impliquer dans le jeu politique national.

Ainsi, chronologiquement ont assumé les charges politiques dans différents gouvernements du Congo de 1960 à nos jours les cadres Maka ci-après :

Sous la présidence de l'Abbé Fulbert YOULOU

Germain SAMBA

- Secrétaire d'Etat à la santé publique (décret n°58-2 du 8 décembre 1958)

- Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil (décret n°59-125 du 3 juillet 1959) ;
- Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et des affaires économiques (décret n°60-37 du 17 février 1960) ;
- Ministre de l'agriculture et de l'élevage (décret n°61-1 du 11 janvier 1961) ;
- Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts (décret n°62-92 du 06 avril 1962) ;
- Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts (décret n°62-400 du 12 décembre 1962) ;
- Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts (décret n°63-1 du 02 janvier 1963) ;
- Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts (décret n°63-125 du 06 mai 1963).

Sous la présidence d'Alphonse MASSAMBA-DEBAT

Bernard ZONIABA

- Secrétaire d'Etat à la présidence de la République, chargé de l'information et de l'éducation populaire et civique (décret n°64-359 du 28 octobre 1964)
- Ministre de l'information et de l'éducation populaire et civique (décret n°65-105 du 06 avril 1965) ;
- Ministre de l'information, du travail et de la prévoyance sociale, chargé de l'office des postes et télécommunications (décret n°65-341 du 31 décembre 1965) ;
- Ministre de l'information, du travail et de la prévoyance sociale, chargé de l'office des postes et télécommunications, de l'aviation civile, de l'ASECNA et de l'office du tourisme (décret n°66-27 du 24 janvier 1966).

Sous la Présidence de Marien NGOUABI

Pierre NZE

- Ministre d'Etat, chargé de l'information, de l'éducation populaire et des affaires culturelles (décret n°68-367 du 31 décembre 1968) ;
- Ministre de l'information, chargé de la propagande, de la culture et de l'éducation populaire (décret n°70-2 du 04 janvier 1970) ;

Charles ASSEMEKANG

- Ministre des affaires étrangères (décret n°69-265 du 21 juin 1969).

Laurent MANN

- Ministre de l'information (décret n°73-293 du 30 août 1973) ;
- Ministre de la Culture, des arts et des sports (décret n°75-21 du 09 janvier 1975).

Sous la Présidence de J. Joachim YHOMBI-OPANGO

Martin MBIA

- Commandant, membre du Comité Militaire du Parti (Acte n°001-PCT-CMP du 03 avril 1977) ;
- Ministre des travaux publics et des transports (décret n°77-165 du 05 avril 1977).

Sous la Présidence de Denis SASSOU-NGUESSO I

Pierre NZE

- Ministre des affaires étrangères et de la coopération (décret n°79-155 du 04 avril 1979) ;
- Ministre des affaires étrangères (décret n°80-644 du 28 décembre 1980).

Daniel ABIBI

- Ministre de l'information, des postes et télécommunications (décret n°83-320 du 03 mai 1983) ;
- Ministre de l'enseignement secondaire et supérieur (décret n°84-854 du 03 août 1984) ;
- Idem (décret n°85-1423 du 07 décembre 1985).

Sous le Gouvernement de transition (1^{er} ministre André MILONGO)

Marcel BOULA

- Ministre de la jeunesse et des sports (décret n°91-67 du 15 juin 1991) ;
- Idem (décret n°91-1101 du 30 décembre 1991) ;
- Ministre des arts et du tourisme (décret n°92-002 du 26 janvier 1992).

René Dambert NDOUANE

- Ministre de l'agriculture, des eaux et forêts et de l'environnement (décret n°92-299 du 21 mai 1992).

Sous la Présidence de Pascal LISSOUBA

Jean Prosper KOYO

- Ministre des eaux et forêts (décret n°92-897 du 07 septembre 1992) ;
- Ministre de la fonction publique et des ressources administratives (décret n°92-978 du 25 décembre 1992) ;
- Ministre de la fonction publique et des réformes administratives (décret n°93-318 du 24 juin 1993) ;
- Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et de la pêche (décret n°95-26 du 22 janvier 1995) ;
- Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et des ressources halieutiques (décret n°96-480 du 02 septembre 1996) ;

- Ministre de l'économie forestière (décret n°97-273 du 13 septembre 1997).

Dominique EDJAKA

- Ministre du développement scientifique et technologique, de la formation professionnelle et technique (décret n°92-978 du 25 décembre 1992).

Paul NIAMAZOCK

- Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du développement industriel, chargé de la biotechnologie et des industries alimentaires (décret n°96-482 du 02 septembre 1996)

Jean Bosco ANIZOCK

- Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de la francophonie (décret n°93-319 du 25 juin 1993).

Sous la Présidence de Denis SASSOU-NGUESSO II

Pierre NZE

- Ministre d'Etat, Garde des sceaux, Ministre de la justice (décret n°002/97 du 02 novembre 1997) ;

René Dambert NDOUANE

- Ministre du tourisme et de l'environnement (décret n°002/97 du 02 novembre 1997) ;
- Ministre du travail et de la sécurité sociale (décret n°99-1 du 12 janvier 1999) ;

Gabriel ENTCHA-EBIA

- Ministre de la fonction publique et des réformes de l'Etat (décret n°2002-341 du 18 août 2002) ;
- Garde des Sceaux, Ministre de la justice et des droits humains (décret N°2005-02 du 07 janvier 2005) ;
- Ministre des postes et télécommunications, chargé des nouvelles technologies de la communication (décret 2007-181 du 03 mars 2007) ;
- Idem (décret n°2007-285 du 31 mai 2007) ;

Justin BALLAY MEGOT

- Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie, chargé de la coopération au développement et de la francophonie (décret n°2002-341 du 18 août 2002) ;
- Ministre à la présidence, chargé de la coopération au développement (décret n°2005-02 du 07 janvier 2005) ;
- Ministre à la présidence, chargé de l'intégration sous-régionale et du NEPAD (décret N°2007-181 du 03 mars 2007) ;
- Idem (décret 2007-285 du 31 mai 2007) ;

- Idem (décret N°2007-615 du 30 décembre 2007).

Paul MBOT

- Ministre de la sécurité et de l'ordre public (décret n°2005-02 du 07 janvier 2005) ;
- Idem (décret n° 2007-181 du 03 mars 2007) ;
- Idem (décret n° 2007-285 du 31 mai 2007) ;
- Idem (décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007) ;

Ange Antoine ABENA

- Ministre de l'enseignement supérieur (décret n° 2009-315 du 15 septembre 2009) ;

Serge Blaise ZONIABA

- Ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi (décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012).

Il faut ajouter d'autres personnalités Maka qui ont marqué l'histoire politique du Congo-Brazzaville ces cinquante dernières années. On peut citer Léon Robert ANGOR, Président de l'Assemblée Nationale (1963), membre du Conseil national de la Révolution (1968) et Ambassadeur (1968) ; le capitaine Damas EBADEP, Commandant en chef de l'armée remplacé en 1968 par le Capitaine Marien NGOUABI à la veille de la chute du président MASSAMBA-DEBAT ; l'honorable Faustin LIEM, le vénérable Dominique ALOCKA,

Le vénérable ABBAS ICKOULA, le Commissaire Jean-Louis FRAGONARD, le Général Grégoire EBADEP, le Questeur, Julienne Berthe BEGUEL-DOUKORO, etc.

Conclusion

Tous ces éminents ministres, hommes politiques et militaires, arrivés sur la scène politique nationale sur la base de la compétence, du militantisme, des affinités, des critères géopolitiques et bien d'autres qui nous échappent, ont marqué le premier cinquantenaire de la politique départementale et nationale du Congo.

Pour l'avenir politique départemental et national, comme cela avait été stigmatisé lors des premières journées de réflexion des jeunes de la Sangha, la jeunesse actuelle a intérêt à promouvoir l'unité, à refuser catégoriquement de pérenniser les conflits inter-ethniques nés avant elle et enfin à faire bouger les archaïsmes et les pesanteurs du groupe.

Bibliographie

- Allys, M., 1929. « Monographie de la tribu des Dzems (Ngoko-Sangha) », *Bulletin de la Société de Recherches Congolaises*, n° 10, PP. 3-21
- Calvet, L.J., 2002. *Linguistique et colonialisme*, Payot et Rivages, Paris, France.
- Cazeneuve, J., 1967. *L'Ethnologie, Encyclopédie Larousse de poche*, Paris, Librairie Larousse, France.
- Dibakana Mouanda, J-A., 2012. 101 personnalités qui ont marqué les 50 ans (1960-2010) du Congo-Brazzaville, Di-Consulting, Paris, France.
- Guthrie, M., 1948. *The Classification of the Bantu Languages*, London.
- Manguessa-Falanga, C-G., 1984. La résistance des populations de la Djouah, Koudou, Sembé et Garabizam face au colonialisme français, Mémoire de DESSSP, Brazzaville, Congo.
- Moret et Davy, 1923. *Des clans aux empires*. La renaissance du livre, France.
- Moutome Ekambi, J., 1982. A la recherche d'interlocuteurs chez les Maka du Sud-Est du Cameroun. Travaux et Documents de l'ORSTOM, Paris.
- Vincent, J-F., 1963. « Traditions historiques chez les Djem de Souanké (République du Congo), *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, n° 178, PP. 64-73.
- Vision pour demain n° 026, 2010. Les Présidents et les Gouvernements du Congo. Spécial 50^{ème} anniversaire de l'Indépendance, Brazzaville, Congo.